

Nice, le

= 9 DEC. 2023

## ATTESTATION

**Objet :** Modification n°3 du Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var sur les communes de Carros et de Le Broc (secteur Z.I. Carros-Le Broc) - Consultations des personnes publiques associées

Je soussigné, Matthias PALUSZKIEWICZ, chef du pôle risques naturels et technologiques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de modification n°3 du PPR inondations de la basse vallée du Var sur les communes de Carros et de Le Broc a été soumis, par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, par lettres recommandées datées du 19 septembre 2023, à l'avis :

- du conseil municipal de Carros,
- du conseil municipal de Le Broc,
- du conseil métropolitain Nice Côte d'Azur,
- du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux maralpin (SMIAGE),
- de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Nice Côte d'Azur,
- du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine du Var,

Ont émis un avis favorable dans les délais, sans réserve :

- le Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 21 novembre 2023,
- le conseil municipal de Le Broc en date du 20 novembre 2023
- la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur en date du 2 octobre 2023.

À ce jour, en l'absence de réponses parvenues à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes du conseil municipal de Carros, du conseil métropolitain Nice Côte d'Azur, du SMIAGE et de l'EPA de la Plaine du Var, ces quatre avis sont réputés favorables, conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Le chef du pôle risques naturels  
et technologiques

1 Matthias PALUSZKIEWICZ